



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 13376

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser l'état statistique actuel des maintiens et des révocations des déléguées régionales aux droits des femmes depuis le 1er juillet 1997.

Texte de la réponse

Les déléguées régionales aux droits des femmes sont chargées localement, sous l'autorité du préfet de région, de la mise en oeuvre des mesures gouvernementales prises en faveur des femmes. Depuis le 1er juillet 1997, vingt-deux déléguées régionales ont été maintenues dans leurs fonctions. Une vacance de poste a été comblée par le recrutement de la déléguée régionale Midi-Pyrénées à compter du 1er août 1997. La déléguée régionale d'Alsace ayant démissionné le 26 octobre 1997, la procédure de recrutement habituelle a été mise en oeuvre et vient d'aboutir. La nomination de la nouvelle déléguée a été publiée. Le contrat de la déléguée régionale de Nord-Pas-de-Calais n'a pas été renouvelé à compter du 1er avril 1998. La même procédure de recrutement a été lancée.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13376

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2316

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4320